



Arcachon
expansion

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le

ID : 033-439504960-20240116-2024011603-DE

S²LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Mardi 16 janvier 2024 18h00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE, FOULON

Messieurs CAVOLI, SCAPPAZZONI, MARTINERIE MONS, URIOT

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA

Messieurs BONNIN, DAVID, DELEPAUX, DE SAINT ROMAIN, PUJOL, SEGURA, FANARA,

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024011603 : PARTICIPATION PREVOYANCE

Mes Chers Collègues,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire des agents.

Vu la circulaire du Ministère de l'intérieur du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection complémentaire de leurs agents

Dans le cadre de l'obligation de notre Convention Collective Nationale 3175, Arcachon Expansion à la suite d'une consultation a souscrit un contrat de prévoyance auprès d'APICIL PREVOYANCE depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les taux de cotisation à partir du 1^{er} janvier 2024 sont contractuellement définis comme présentés ci-dessous :

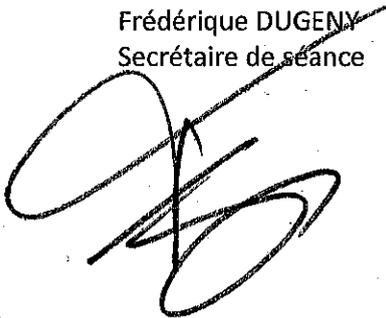
| | |
|---------------------|--------|
| Non Cadre Tranche A | 2.18 % |
| Non Cadre Tranche B | 4.13 % |
| Cadre Tranche A | 3.40 % |
| Cadre Tranche B | 4.80 % |

Ce coût sera supporté exclusivement sur la part patronale d'Arcachon Expansion.

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M. FOULON** demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation au financement des cotisations pour le risque prévoyance des salariés de l'établissement selon les taux présentés ci-dessus
- **AUTORISER** Madame La Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme

Arcachon, le 16/01/2024

Yves FOULON

Président de la Régie Arcachon Expansion

